



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 27 octobre 2014**  
**D - 2014/572**

***Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

## **Vie Sportive. Subventions Associations Sportives. Ecoles Multisports. Année 2014. Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

### **1. Subvention exceptionnelle Open Pro de BMX**

Par délibération du 16 décembre 2013, vous avez décidé l'affectation d'une subvention de 1300€ au Stade Bordelais ASPTT – section BMX pour l'organisation de l'Open Pro de BMX qui se déroulera le 18 octobre 2014 sur le stade des Aubiers.

Dans un souci d'homogénéité des primes entre coureurs masculins et féminins, le club nous a fait part de ses difficultés à équilibrer son budget. Afin de les soutenir dans cette démarche innovante pour cette discipline, je vous propose de les soutenir exceptionnellement en 2014 au travers d'une subvention complémentaire de 1 500€.

Cette aide sera exceptionnelle cette année et le club s'engage à maintenir la règle de l'équité des primes sur l'ensemble de ses compétitions et à générer les recettes nécessaires.

Cette subvention est prévue au budget primitif et sera imputée sur la fonction 40 – nature 6574.

### **2. Ecoles multisports**

La politique sportive de la Ville vise à favoriser la pratique du plus grand nombre et en particulier celle des plus jeunes afin d'exploiter le rôle essentiel du sport sur l'éducation et la santé. A cet effet, le développement des écoles multisports, grâce notamment à la Charte qui garantit un cadre d'organisation et des règles de fonctionnement communs à ces animations proposées aux jeunes Bordelais, doit être soutenu.

L'école multisports est une action à caractère éducatif proposant tout au long de l'année à des jeunes âgés de 6 à 11 ans la possibilité de découvrir une palette d'activités sportives.

Par leurs caractéristiques premières, ces pratiques sportives :

- [ favorisent l'éveil et la découverte,
- [ participent à l'autonomie de chacun par l'information et la connaissance,
- [ contribuent à l'apprentissage de la vie en collectivité,
- [ développent l'envie, le goût et la participation par le plaisir et le jeu,
- [ contribuent à l'équilibre physique, psychique de chaque jeune

La mise en œuvre de ces activités représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous pour le premier semestre de l'année sportive 2014-2015.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les associations sportives ont réorganisé leur créneau pour maintenir un niveau d'accueil constant. L'enveloppe budgétaire allouée reste donc identique à 2013-2014.

Pour 2015 et afin de garantir une meilleure lisibilité aux structures associatives, les subventions destinées aux écoles multisports labellisées seront intégrées dans l'analyse budgétaire du sport éducatif et de loisirs.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
Avant-Garde Jeanne-D'Arc (AGJA)	1 500 €
Association Sportive Charles Martin	2 250 €
Bordeaux Etudiants Club	2 000 €
Club Pyrénées Aquitaine	1 750 €
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	1 750 €
Union Saint Bruno	1 750 €
Union Saint Jean	1 750 €
Union Sportive Chartrons	2 250 €
<b>Total</b>	<b>15 000 €</b>

Ces sommes sont prévues au budget primitif et seront imputées sur la fonction 40 – nature 6574.

### **3. Soutien aux structures associatives**

L'association des Girondins de Bordeaux Handball Club intervenait comme coordinateur des actions multisports sur le quartier de la Bastide. Une subvention leur était attribuée pour organiser les différents temps de la pratique sportive mais aussi pour aider financièrement les associations sportives intervenant dans ce cadre.

Suite à la liquidation judiciaire de l'association sportive cet été, nous avons constaté que certaines associations du quartier n'avaient pas obtenu l'aide escomptée. Pour pallier cette perte, je vous propose d'attribuer une aide exceptionnelle à ces structures, correspondant à leur intervention dans le cadre des écoles multisports sur le quartier de la Bastide durant la saison sportive 2013 – 2014.

Vous trouverez les associations concernées et le montant proposé dans le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
Football club de la Bastidienne	600 €
Bordeaux Basket	500 €
<b>Total</b>	<b>1 100 €</b>

Des conventions d'objectifs ont été signées avec certaines de ces associations en 2014. Ces nouvelles aides financières modifient le montant total déjà conventionné. Vous trouverez ci-joint les avenants aux conventions d'objectifs.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- [ signer les avenants aux conventions passées avec les associations
- [ verser les subventions aux associations concernées.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Arielle PIAZZA**



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION AVANT-GARDE JEANNE D'ARC – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Avant Garde Jeanne d'Arc, le 20 janvier 2014 pour un montant de 93 300 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Paul Henri Schmidt, Président de l'Association Avant Garde Jeanne d'Arc,

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 1 500€ afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'avant-garde Jeanne d'Arc est portée à 94 800 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Avant-garde Jean d'Arc

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Paul Henri Schmidt  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX ETUDIANTS CLUB – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Etudiants Club, le 23 janvier 2014 pour un montant de 179 800 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Guy DOUMEINGTS, Président de l'Association Bordeaux Etudiants Club,

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 2 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale du Bordeaux Etudiants Club est portée à 181 800 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Etudiants Club

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Guy DOUMEINGTS  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac, le 27 janvier 2014 pour un montant de 31 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Marie Claire PARGADE, Présidente de l'Association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac,

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 1 750 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale du Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac est portée à 33 250 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Sporting Chantecler Bordeaux  
Nord le Lac

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Marie Claire PARGADE  
Présidente



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT BRUNO – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Bruno, le 20 janvier 2014 pour un montant de 207 900 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre Marie LINCHENEAU, Président de l'Association Union Saint Bruno

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 1 750 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Bruno est portée à 209 650 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Bruno

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Pierre Marie LINCHENEAU  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT JEAN – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Jean, le 28 janvier 2014 pour un montant de 31 700 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre GAMUNDI, Président de l'Association Union Saint Jean

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 1 750 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Jean est portée à 33 450 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Jean

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Pierre GAMUNDI  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SPORTIVE CHARTRONS – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Sportive Chartrons, le 22 janvier 2014 pour un montant de 55 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Eric COT, Président de l'Association Union Sportive Chartrons

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 2 250 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Sportive Chartrons est portée à 57 250 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Union Sportive Chartrons

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Eric COT  
Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX BASKET – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Basket, le 30 janvier 2014 pour un montant de 15 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Danièle BOUQUET, Président de l'Association Bordeaux Basket

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association accompagne l'école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. A la suite du non versement des prestations réalisées par le coordinateur du quartier, la ville attribue une subvention exceptionnelle de 500 €. Par conséquent, la subvention globale de Bordeaux Basket est portée à 15 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour Bordeaux Basket

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Danièle BOUQUET  
Présidente



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SPORTING CLUB DE LA BASTIDIENNE – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Club de la Bastidienne, le 3 février 2014 pour un montant de 22 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Françoise FREMY, Co-Présidente de l'Association Sporting Club de la Bastidienne  
Monsieur Didier UPRAAT, Co-Président de l'Association Sporting Club de la Bastidienne

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'association accompagne l'école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. A la suite du non versement des prestations réalisées par le coordinateur du quartier, la ville attribue une subvention exceptionnelle de 600 €. Par conséquent, la subvention globale de l'association Sporting Club de la Bastidienne est portée à 22 600 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Sporting Club de la Bastidienne

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Françoise FREMY  
Co-Présidente

Didier DUPRAT  
Co-Président



## **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION STADE BORDELAIS ASPTT – ANNEE 2014**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais ASPTT, le 28 janvier 2014 pour un montant de 2 300 €, correspondant aux événements sports éducatifs et de loisirs. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Thierry BEHEREGARAY, Président de l'Association Stade Bordelais ASPTT,

### **ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La ville accordant une subvention complémentaire de 1 500€ pour l'organisation de l'Open Pro de BMX, le montant attribué pour les événements sports éducatifs et loisirs est porté à 3 800€

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais ASPTT

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Thierry BEHEREGARAY  
Président